

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport préliminaire sur l'évaluation des ressources en formation postuniversitaire en santé publique dans la Région ;<sup>1</sup>

Rappelant les discussions qui ont eu lieu au cours des divers ateliers et conférences interpays entre 1989 et 1993 ;

Notant le besoin continu d'une structure efficace pour coordonner les activités régionales de formation en santé publique ;

Notant d'autre part que les problèmes régionaux de santé publique doivent être traités au même titre que les questions spécifiquement nationales ;

---

<sup>1</sup>Document WPR/RC44/11.

Reconnaissant le rôle important que l'OMS a joué et continue de jouer dans ce domaine ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à faire en sorte que les programmes de formation en santé publique dans leurs pays respectifs répondent mieux aux besoins en matière de planification du personnel de santé ;
- 2) à encourager les établissements de formation en santé publique dans leurs juridictions respectives à trouver des accords de collaboration avec d'autres établissements nationaux et régionaux pour renforcer le potentiel de formation dans toute la Région ;
- 3) à fournir une information complète sur les établissements de formation en santé publique qui sera incluse dans le Répertoire mondial des écoles de santé publique ;

2. PRIE le Directeur régional :

- 1) de soutenir le renforcement accru des établissements régionaux de formation en santé publique ;
- 2) de renforcer le rôle du Bureau régional comme centre coordinateur pour l'échange d'informations sur la formation en santé publique et les institutions de recherche dans la Région ;
- 3) de soutenir l'élaboration de mesures conjointes entre les établissements régionaux de formation en santé publique en vue d'utiliser au mieux les ressources régionales dans ce domaine.
- 4) à rassembler et diffuser toute information disponible sur les possibilités de formation pratique en santé publique offertes dans la Région ;